La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Octobre 2026

L'ONU a mis fin à sa mission de maintien de la paix au Sahara occidental



Le Président des USA a coché une nouvelle case dans la liste de ses tentatives d'infrac-tions au droit international.

Alors que son pays était « porte-plume » de la rédaction du projet de résolution du Conseil de sécurité du 31 octobre relatif à la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (MINURSO) le représentant des USA a fait abstraction des principes de la Charte des Nations Unies et du vote intervenu le 15 octobre à la 4ème commis-sion de l'ONU chargée de la décolonisation.*

Il n'a pas distingué la fonction de médiateur impartial du Conseil de sécurité avec le positionnement de son pays sur la question.
Le texte proposé au vote du Conseil a dénaturé son rôle dans le règlement d'un conflit de décolonisation. Il est contraire aux critères d'impartialité, d'attention et d'écoute de chacune des parties, lui permettant de mériter leur confiance.
Il ne fait aucune mention des principes définis par l'assemblée des nations unies en matière de décolonisation en particulier du « **droit à l'autodétermination des peuples coloniaux** » (14/1/1960).

En enfreignant le droit international et en offrant à celui qui s'est accaparé par la force d'un territoire sur lequel il n'a aucun droit (avis de la Cour Internationale de Justice du 16/10/1975), ce texte bloquait toute possibilité de négociation, indispensable à la résolution d'un conflit armé par un processus politique.
En ignorant purement et simplement la proposition du Front Polisario et l'avis des pays voisins du Sahara occidental, l'Algérie et la Mauritanie, **le Conseil de sécurité ouvrait lui-même** la porte à toutes sortes d'aventures dans la région et sur le continent. Leurs populations n'en ont déjà que trop subi.
Le texte présenté par la délégation des États unis n'a pas été adopté car la Russie a posé son véto et proposé « *un projet de résolution alternatif, visant à proroger le mandat de la Mission d'un an, sans aucune modification ni ajout concernant les paramètres de règlement* ». Ce texte n'a pas obtenu les 9 voix nécessaires à son adoption, il n'a recueilli le soutien que de la Chine et de la Somalie. Les États-Unis s'y sont opposés, tandis que les autres membres se sont abstenus. La proposition n'a pas été adoptée et le Conseil de sécurité a mis fin à sa mission de maintien de la paix au Sahara occidental.
Le conflit est ainsi passé de la recherche d'une solution politique à une nouvelle phase d'incertitude, tant sur l'avenir de la médiation internationale que sur le devenir du Plan de paix signé par les deux parties en juin 1990, qui encadrait le conflit depuis le cessez-le-feu intervenu en septembre 1991.
Nombre de Sahraouis ne supportaient plus de voir cette seule mission en situation de conflit armé, dépourvue d'un mécanisme de surveillance des droits de l'homme. Le maintien de la paix a permis au colonisateur de

développer le pillage des richesses naturelles alors qu'auparavant il se cantonnait essentiellement au phosphate et au sable exporté sur les plages des îles Canaries.
Les entreprises étrangères si sollicitées par les chants de sirènes du Maroc assurant la sécurité de sa colonie, ont tout à craindre d'une reprise des hostilités.

L'ONU 35 ans présente au Sahara occidental
Après 35 années de présence dans le territoire, la MINURSO a cessé ses opérations ce 31 octobre 2026.

Créée en 1991, la mission avait notamment pour objectif de surveiller le cessez-le-feu et de préparer un référendum permettant au peuple du Sahara occidental de choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc, initialement fixé en février 1992. Ce scrutin n'a jamais eu lieu, les rois du Maroc multipliant les faux prétextes à ce que le peuple sahraoui exerce son droit inaliénable à choisir son destin, y compris quand le Front Polisario a accepté que les Marocains ayant séjourné 10 ans sur le territoire soient inscrits sur la liste des votants.
À la fin de son déploiement, la MINURSO comptait des employés civils, des observateurs militaires et des officiers d'état-major issus de plus de 35 pays. Au cours de cette période, 20 membres du personnel ont perdu la vie. Elle disposait de son quartier général dans le territoire occupé, de neuf bases d'opérations – quatre à l'ouest du mur de sable et cinq à l'est – ainsi que d'un bureau de liaison à Tindouf. Son chef était le russe Alexander Ivanko. L'ONU va procéder à la fermeture de 13 installations et rapatrier environ 160 observateurs militaires, 180 personnels civils.

Dans sa déclaration transmise le 1er novembre par son porte-parole Stéphane Dujarric, le Secrétaire général de l'ONU António Guterres, souligne que la disparition de la mission ne prive pas le peuple du Sahara occidental de ses droits. Il réaffirme l'engagement de l'ONU en faveur d'une « *solution politique juste, durable et mutuellement acceptable* », garantissant l'autodétermination des Sahraouis.
Comme toujours, les autorités marocaines crient «Victoire» alors que leur projet d'autonomie, à la mise en œuvre opaque, n'a toujours pas été adoptée par le Conseil de sécurité. Comme le souligne le site *Afrik.com*, « *Le secrétaire général rappelle que les Nations unies restent disponibles pour accompagner les négociations, notamment par l'intermédiaire de son envoyé personnel, Staffan de Mistura. Il serait toutefois excessif de présenter cette déclaration comme un rejet explicite du plan marocain d'autonomie. Guterres ne se prononce pas sur la formule institutionnelle qui devra être retenue. Il rappelle une exigence fondamentale : le règlement politique doit garantir le droit à l'autodétermination.* »
Pour le site *Tunisie numérique,* « *Les Sahraouis ne sont pas seuls dans leur combat, il y a du monde autour d'eux*». Il rapporte notamment que « *Lors de la 77e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui s'est tenue à Genève du 12 au 16 octobre, un appel a été lu par le représentant permanent du Mozambique, Geraldo Gonçalves Miguel, au nom du groupe de Genève de soutien au Sahara occidental qui réunit un nombre conséquent de pays africains, asiatiques et d'Amérique latine pour «une solution politique juste et durable au conflit du Sahara occidental, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations unies*».

Aujourd'hui il n'y a plus d'observateur indépendant au Sahara occidental. Les membres de la MINURSO étaient les seuls que l'occupant tolérait (difficilement). Le 29 octobre 2026 deux jeunes venus de Norvège (une Norvégienne et un Américain ayant la double nationalité) ont été expulsés de Laayoune après avoir réussi à rencontrer Sidi Mohamed Daddach (le Mandela sahraoui) et des familles de prisonniers de Gdeim Izik.

Depuis janvier 2014 ce sont 331 personnes de 21 nationalités et de 4 continents qui ont été expulsées par le Maroc du territoire non autonome du Sahara occidental.

Le prix Nobel de la paix 2026 décerné à la Sud-Africaine Navanethem «Navi» Pillay

Le 9 octobre le comité Nobel a annoncé le choix de cette militante « pour ses efforts à promouvoir la paix et le droit international ».



Le comité Nobel a annoncé le 9 octobre l'attribution du Prix Nobel de la paix 2026 à la Sud-Africaine Navi Pillay, « pour ses efforts à promouvoir la paix et le droit international ». Âgée de 85 ans, la juriste a notamment présidé la commission d'enquête indépendante de l'ONU qui a accusé Israël de commettre un génocide dans la bande de Gaza.

Jorgen Watne Frydnes, président du comité Nobel norvégien à Oslo, a salué le « courage » et «l'intégrité» exceptionnels de cette lauréate « *qui a joué un rôle déterminant pour garantir que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide fassent l'objet de poursuites* ».

À l'heure où la justice internationale est sous le feu de pressions et que le droit international est malmené par les dirigeants des plus puissants pays du monde, le comité Nobel a récompensé une militante pour son engagement en faveur des droits humains aux quatre coins du monde qui a «considérablement élargi la portée du droit international» (…) « *À une époque marquée par des défis existentiels – notamment un nombre de guerres et de conflits que le monde n'avait pas connu depuis longtemps –, le droit international n'est plus seulement un complément à la paix et à la sécurité. C'est une nécessité absolue* », a ajouté le jury.

Navi Pillay a dédié sa distinction « *à tous les survivants de crimes internationaux* ». Lors de la conférence de presse dans la ville allemande où ont été jugés les principaux responsables nazis, elle a déclaré « *Ce prix renforce ma conviction que nous devons nous tenir ensemble pour défendre l'État de droit, l'indépendance de la justice et un ordre légal international basé sur les principes. »(…) « C'était peut-être le destin qui a voulu que je me trouve dans cette salle d'audience historique n° 600, où se sont déroulés les procès de Nuremberg, au moment où l'annonce a été faite et où j'ai été informée de cette distinction*».

Comme l'an dernier, Trump vexé, pour la seconde fois, que le comité Nobel n'ait pas retenu sa candidature, a qualifié la décision de "honteuse et embarrassante». Le président américain a estimé qu'il méritait ce prix Nobel de la paix pour avoir réglé huit conflits, un chiffre tout à fait fantaisiste, ainsi qu'il en a l'habitude.

Du 17 octobre 1961
au 17 octobre 2026

A leur manière les forces de police ont commémoré cette année le massacre d'Algériens en plein Paris le 17 octobre 1961.
Si l'horreur n'a pas atteint cette répression sanglante, la volonté était du même ordre de la part des autorités. En période de guerre coloniale, ils n'avaient même pas besoin « d'alliés » opportuns pour discréditer, aux yeux de l'opinion publique, la manifestation pacifique de la population algérienne qui revendiquait son droit de circulation que le couvre-feu discriminatoire à son encontre mettait en cause.
« Couvre-feu »! 65 ans plus tard, des préfets servent le même plat… ne serait-on pas en pleine régression de démocratie en France?
Plus de trente maires de France ont lancé un appel réclamant « *la reconnaissance pleine et entière du « massacre du 17 octobre 1961 » comme un crime d'État, au regard de la responsabilité des autorités publiques dans l'organisation et la conduite de cette répression* ».
Extrait du texte diffusé le 15 octobre 2026 par France info.
La Préfecture de police ayant interdit le rassemblement prévu devant le cinéma REX, sur les grands boulevards, le « Collectif national 17 octobre 1961 » a appelé à descendre le boulevard Saint-Michel jusqu'au pont Saint-Michel et jeter des fleurs dans la Seine.

ECHOS D'AFRIQUE

EGYPTE

19 journalistes derrière les barreaux

Le 1er octobre les six journalistes de la rédaction de la plateforme numérique Matsadaash (n'y croyez pas) qui fonctionne depuis 2018, ont été arrêtés et incarcérés. Le ministère de l'Intérieur les accuse de collaborer avec les Frères musulmans, mouvement classé terroriste en Egypte. Selon l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne, qui assure leur défense, « *les agents de la sécurité en civil ont commencé à perquisitionner les domiciles des journalistes quelques jours auparavant et ont confisqué leur matériel. L'organisation de défense des droits a aussi fait savoir qu'elle ignore où se trouvent les six reporters, rapporte Pierre Barbancey dans l'Humanité. Selon le Comité pour la protection des journalistes, 19 journalistes sont actuellement détenus en Egypte. La Fédération internationale des journalistes et le Syndicat des journalistes égyptiens exhortent les autorités à mettre un terme à leur répression contre la presse et exigent la libération immédiate des journalistes.* »
Lina Attalah, directrice du principal média indépendant Mada Masr, a été libérée mardi après le paiement d'une amende (49000€) pour avoir géré son site sans autorisation. Elle doit comparaître pour une autre affaire le 11 novembre. En 6 ans c'est la 6ème fois qu'elle a affaire à la justice.

ÉPIDÉMIE ÉBOLA

L'épidémie la plus meurtrière de l'histoire de la région

Le 22 octobre, lors d'une conférence de presse en ligne, Mohamed Janabi, directeur régional de l'OMS pour l'Afrique a déclaré que le Nigéria venait d'annoncer un premier cas d'Ebola et l'identification de 44 cas contacts. Avec la RDC, le Kenya et l'Ouganda c'est donc le 4ème pays qui est touché par l'épidémie qui semble la plus meurtrière de l'histoire.

Depuis que le foyer s'est déclaré dans l'Est de la RDC, une région en guerre depuis une trentaine d'années, les rapports cumulés de l'automne 2026 de l'UNICEF font état de 5 200 à 5 400.

Si les guerres ont démantelé les structures sanitaires et sociales et que l'aide humanitaire peine depuis toutes ces années à panser les blessures impossibles à refermer, l'extraction minière continue à y est florissante, au profit de la filière aurifère et **des industries des pays développés, qui vendent les armes indispensables à perpétuer ces conflits.**

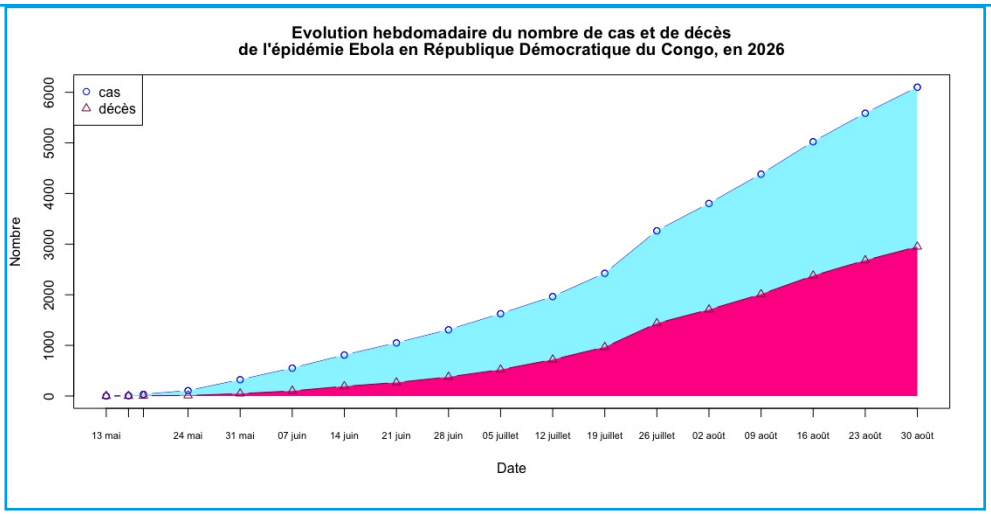
D'année en année, c'est une litanie d'épidémies qui se succèdent, de peste bucolique en rougeole, choléra, Mpox, Ebola avec en prime le paludisme pour lequel la recherche de vaccin ne préoccupe pas les prestigieux laboratoires : il ne sévit (pour l'instant) que dans les «pays du sud ».

En Ituri, principal foyer de l'épidémie d'Ebola, la région est marquée par les violences armées qui provoquent le déplacement de populations et l'incapacité, pour les équipes médicales, d'accéder à certaines zones. "Lorsqu'il y a des problèmes, notamment des coups de feu, personne ne peut tenir sa position", explique à Al-Jazeera le docteur Charles Kashindi, directeur d'un hôpital de Bunia.

Le déplacement de centaines de milliers de personnes rend alors très difficile le contrôle des épidémies. Les médecins peinent à retracer les chaînes de contamination et donc à isoler les personnes touchées.

Dans son rapport annuel portant sur 2025, Médecins Sans Frontières, explique que « *les combats dans l'Est du pays ont retardé les campagnes de vaccination et compliqué l'acheminement du matériel médical. La fermeture des aéroports de Goma et de Bukavu a bloqué la principale voie d'acheminement vers l'Est de la RD Congo des vaccins habituellement transportés depuis Kinshasa.* »

La République démocratique du Congo est le pays le plus touché par l'Ebola avec 17 épidémies enregistrées depuis la découverte du virus en 1976. L'Ouganda a également connu plusieurs flambées, notamment liées à la souche Soudan. Sa proximité avec la RDC en fait un pays régulièrement exposé, comme en témoigne l'épidémie actuelle de 2026.



SOUDAN

L'or qui tue les mineurs, mais enrichit la chaîne du négoce

Troisième plus grand pays d'Afrique en superficie, le Soudan est l'un des principaux producteurs d'or du continent. La société publique Sudanese Mineral Resources Company a fait état en 2025 d'un "*niveau record depuis cinq ans*", avec 70 tonnes produites, contre 64 tonnes en 2024. C'est sans compter la production des mines non officielles et non sécurisées dans lesquelles des jeunes hommes s'introduisent dans l'espoir de gagner un peu d'argent. La guerre ne ralentit pas la production, elle la rend opaque. « Pourvu que ça dure ! » espèrent négociants et acheteurs de lingots.

En juillet 2026 le Royaume-Uni et l'Europe avaient annoncé des sanctions contre le commerce de l'or soudanais pour limiter "*l'acquisition d'armes et les activités de groupes armés*" par ce financement sanglant estimé à plusieurs milliards de dollars. Les « combats » à coups de drones font essentiellement des victimes parmi la population civile. Marchands d'armes et belligérants peuvent faire durer le conflit encore des années.

Ce 13 juillet, l'Union européenne a décidé d'interdire l'achat, le transfert et l'importation d'or en provenance du Soudan. Bruxelles a également décidé d'interdite la

vente de mercure, de cyanure et de tout matériel au Soudan destiné à extraire de l'or.
Mais qu'en est-il de l'or des mines artisanales incontrôlées ? Quelle comptabilisation à l'entrée des coffres-forts des Emirats d'Abou Dabi, à ceux de New-York?

Les morts d'effondrements et de bombardements
Le 16 septembre 2026 l'effondrement d'une mine artisanale à Al-Nahud dans le Kordofan, a fait au moins 82 morts, "*Ici, les puits sont tous à côté les uns des autres. Si l'un d'eux s'effondre, tous les autres autour s'effondrent*", explique Al-Amin Suleiman, présent sur les lieux quand le drame a eu lieu. "Il y a toujours des personnes piégées sous le sol depuis hier. Je ne pense pas qu'elles soient vivantes".

Mais les désaccords sur le tracé de la frontière avec l'Egypte, depuis l'indépendance du Soudan en 1956, rajoutent leur part de victimes. Le 10 octobre 2026 ce sont au moins 72 mineurs de la région de Shamal al-Wadi qui sont morts sous des bombardements aériens. Les rescapés craignent un bilan plus lourd compte tenu de l'éloignement de la région, du terrain accidenté et du manque d'infrastructures de santé. Selon le collectif soudanais les Avocats de l'urgence, l'attaque proviendrait de l'armée égyptienne. Ces propos n'ont pas été confirmés, mais l'AFP rapporte que l'armée égyptienne reconnaît avoir mené une « *opération de grande envergure* » contre l'extraction d'or à l'intérieur de ses frontières.

La guerre au Soudan, dure depuis 2023, largement financée par une industrie officielle et clandestine. Les belligérants s'appuient sur le contrôle et l'exploitation des territoires, routes commerciales et ressources naturelles, contribuant à un conflit devenu "*de plus en plus auto-entretenu*", selon le rapport de l'ONU. Le rapport examine en particulier le commerce de la gomme arabique, résine d'acacia très utilisée pour les boissons gazeuses, les confiseries et les cosmétiques et dans des médicaments. Avant le début du conflit les exportations soudanaises représentaient environ 70 à 80% de gomme arabique brute du monde et ses revenus étaient estimés à plus de deux milliards de dollars. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Volker Türk, a appelé au démantèlement de cette "économie de guerre", incitant la communauté internationale à "*accorder une attention beaucoup plus grande aux matières premières et aux routes commerciales qui contribuent à la maintenir en vie*".



Depuis l'effondrement de l'économie en raison de la guerre, beaucoup de Soudanais ont décidé de tenter leur chance dans le secteur de l'or, souvent avec des outils rudimentaires et des structures dangereuses. Ici, des mineurs chauffent du concentré d'or sur un feu à ciel ouvert dans un site minier au Soudan, 8 mai 2026.
© Mohnd Blal / AP

GABON
20 ans après, l'Affaire des «biens mal acquis »

C'est le titre d'un film qui s'avère déjà très mauvais, dont on n'est pas près de voir les premiers jours de tournage.

Production assurée par « Françafric »
Scénario tiré d'une l'histoire vraie (rapportée dans les cancans de *l'Humanité*), dont l'intrigue se passe entre le Gabon et Paris : Des plaintes déposées en 2007 et 2008 conjointement par l'association anticorruption Sherpa, Survie, et la Fédération des Congolais de la diaspora. Il s'agirait de recel, détournement de fonds publics, corruption active et abus de biens sociaux???

Les personnages, sont au nombre de 23, dont 18 personnes physiques et 5 personnes morales.
Les premiers rôles sont tenus par les 9 enfants de l'ancien président gabonais Omar Bongo dont Pascaline (ancienne directrice de cabinet de son père).
Les seconds rôles, Antoinette Sassou-Nguesso épouse de Denis, Président du Congo-Brazzaville et la banque BNP Paribas qui « convertissait des fonds d'origine délictuelle dans des opérations immobilières, à hauteur d'au moins 35 millions d'euros ».
Le justicier : le Parquet national financier (PNF) qui renvoie, **enfin**, les 23 prévenus devant le tribunal correctionnel.

Les objets du délit ont été saisis en France : Un ensemble immobilier dans les 8ème et 16ème arrondissements de Pars et des avoirs évalués à environ 85 millions d'euros, soupçonnés d'avoir été acquis grâce à des fonds publics détournés du Gabon.

D'ici le tournage des premières scènes on risque de perdre des protagonistes « *qui atteignent un âge avancé*, signale Benjamin Kônig dans les cancans de l'Humanité, *mais pas BNP Parisbas* ».

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite de ce mauvais polar et de sa présentation en salled'audience.

MADAGASCAR

La solidarité, rempart indispensable aux manigances capitalistes du « green washing »

Cet été la Fête des Eleveurs de Zébus du Plateau d'Ihorombe, a été l'occasion de renforcer les liens avec les Lonaky (chefs traditionnels) dans leur détermination commune à préserver les terres pour le pâturage des zébus. Il font face à la Sté italienne Tozzi Green qui a loué des milliers d'hectares de terres pour y effectuer des plantations d'arbres en vue de vendre ses crédits-carbone qui lui permettront de continuer à polluer.
Car, rappelle le Collectif TANY dans un communiqué du 7 octobre 2026, « l*es « terres des zébus » ne sont pas de simples parcelles, elles constituent le fondement de leurs moyens de subsistance, une source de nourriture et un héritage à transmettre aux générations futures afin qu'elles perpétuent les pratiques et rites traditionnels qui ne doivent pas se perdre* ».

Ce front commun de soutien mutuel est une responsabilité partagée de la génération actuelle qui doit assurer la protection et le respect d'un environnement géré durablement, actuellement bouleversé par des manipulations « bio-financières » au profit d'actionnaires.

Ainsi, la Fête des Eleveurs de Zébus du Plateau d'Ihorombe est devenue un événement majeur qui a mis en lumière l'unité et une voix collective, au moment même où des employés de l'entreprise italienne ont observé une grève de plusieurs semaines due au retard prolongé dans le versement hebdomadaire de leurs salaires, au-delà de ce qu'ils subissaient trop souvent.
La presse s'est fait l'écho, par ailleurs, du déplacement de représentants du ministère de l'Environnement et du Développement Durable venus vérifier l'avancement des plantations d'arbres, ainsi que certains critères liés à la gestion durable des ressources et à la participation des communautés locales. A ce propos de nombreux habitants ont signalé qu'ils n'ont jamais été invités ou informés des réunions censées « recueillir les observations des acteurs locaux ». Ils estiment que les seules personnes convoquées n'ont pas de lien ancestraux avec ces trois communes de l'Ihorombe. Les organisations de la société civile ont d'ailleurs alerté sur ce point le gouvernement italien et les deux banques de développement qui ont soutenu financièrement l'entreprise.



A ces alarmes il faut ajouter que ces derniers mois plusieurs chercheurs et journalistes de différents pays ont publié des articles sur la situation dans les trois communes de la région d'Ihorombe où la société Tozzi Green accapare des terres. Les titres des plus récents en reflètent la teneur : « *Lutte locale et protection de l'environnement* ». « *Un conflit foncier de quinze ans dans l'Ihorombe ».*

Le régime militaire poursuit le pillage du patrimoine naturel

Le 8 octobre 2026 un permis d'exploitation des terres rares d'Ampasindava a été accordé à la société américaine Harena Rare Earths. Le Collectif TANY dénonce la procédure d'obtention de ce permis selon le décret MECIE (Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement) révisé en 2025, qui prévoit la délivrance de permis d'exploitation avant l'obtention de permis environnementaux. Une distorsion que le collectif avait demandé de modifier lors de sa révision en inversant la délivrance des permis, comme cela se fait dans de nombreux pays. Cela « *implique que le proces-sus d'étude d'impact environnemental et la consultation publique doivent être achevés en amont, attestant ainsi du consentement de la population locale et de l'absence de problèmes majeurs.* » Cette demande majeure n'a pas été prise en compte dans la révision du décret qui avait sollicité les avis de la société civile. « *C'est l'autre option dont le caractère destructeur s'avère aujourd'hui manifeste, qui a finalement été retenue.* »

Certains médias à Madagascar ont parlé d'«argile ionique » mais quand ils évoquent que des représentants de la société Harena Rare Earths et le projet à Ampasindava ont franchi une étape importante et ont été reçus par le Chargé d'Affaires américain Tom Bevan en compagnie de Mr Carl Andriamparany, Ministre des Mines, pour une célébration, il s'agit des terres rares d'Ampasindava, sans aucun doute.
L'exploitation ne commencerait pas dans l'immédiat car la société procéderait encore à l'élaboration et à la présentation de plans de gestion, à une étude d'impact environnemental et à une consultation publique afin d'obtenir un permis environnemental.
Si la compagnie minière entreprend ses activités qui mobilisent du temps et des ressources financières, ce n'est pas par bienveillance ou à cause d'une profonde affection pour la population malagasy de la région d'Ampasindava, elle est simplement tenue de se conformer à la législation malagasy, plus précisément au décret, qui impose la plupart de ces mesures.
Le Collectif TANY n'aura cesse de souligner et de mettre en évidence une lacune énorme et scandaleuse qui subsiste dans le décret MECIE révisé de 2025 : l'exigence que ces procédures environnementales ne soient menées qu'APRES la délivrance du permis minier d'exploitation. Cette sitution, qui constitue une source

de désastre et de péril pour le peuple malgache, est le fait des décideurs responsables de ce décret MECIE révisé, et plus particulièrement de ceux qui leur ont donné pour consigne de maintenir le peuple malgache opprimé dans cette situation. Dans de nombreux autres pays, une entreprise ne peut obtenir un permis d'exploitation qu'après avoir préalablement décroché une autorisation environnementale ; cela implique que le processus d'étude d'impact environnemental et la consultation publique doivent être achevés en amont, attestant ainsi du consentement de la population locale et de l'absence de problèmes majeurs. C'est seulement à cette condition qu'ailleurs, un permis d'exploitation peut être délivré.

Le Collectif TANY avait soumis des suggestions à ce sujet aux responsables au moment où l'équipe chargée de la révision du décret MECIE recueillait les contributions de la société civile ; mais c'est l'autre proposition, dont le caractère destructeur s'avère aujourd'hui manifeste, qui a finalement été retenue.

EXIGANCE DE LA LEVÉE DU "SECRET DÉFENSE

«Familles de victimes de crimes, nous demandons la levée du secret-défense»



Le *collectif Secret-défense* manifestait le 1er octobre à Paris en commémoration des crimes placés sous le sceau du « Secret-Défense » perpétrés à l'automne dont les Algériens et Algériennes (1961),Thomas Sankara (1987), Robert Boulin (1979), Bernard Borel 1995), Mehdi Ben Barka (1965) , Gislaine Dupont et Claude Verlon (2013) familles des victimes, ayants droit et représentant·es demandent l'accès aux archives d'État qui pourraient établir la vérité sur des affaires accumulées et irrésolues au fil de la Vème République.

Dans une tribune publiée dans Libération, le collectif refuse « l'idée d'un pouvoir qui reposerait sur l'invocation d'un secret défense ou réécrirait l'histoire pour se soustraire à tout contrôle dans les domaines de la défense… mais aussi de la santé, de l'énergie, de l'environnement, du patrimoine.

A l'idée d'une «raison d'Etat» supérieure, nous opposons le droit fondamental d'exiger des comptes à notre Etat.

En France ce droit est plus limité que dans nombre de pays européens, la classification est à la discrétion de l'exécutif.

Nos affaires, accumulées et irrésolues au fil de la Ve République, montrent combien ces documents classifiés sont déterminants pour établir les faits sur l'action des pouvoirs publics, au-delà des discours officiels. Leur étude a permis de mesurer les responsabilités policières et gouvernementales dans le massacre, par la police parisienne, de manifestant·es pacifiques pour une Algérie libre, le 17 octobre 1961.

Dans l'affaire Ben Barka, la DGSE (ex-SDECE) qui avait suivi de très près les préparatifs de l'opération criminelle, s'abrite aujourd'hui derrière le secret défense pour empêcher la juge d'instruction d'accéder à des documents qui pourraient établir la vérité. La DGSE et son ministère de tutelle sont ainsi juge et partie dans une affaire toujours en instruction.



Le 29 octobre comme chaque année, le rassemblement organisé à l'appel de l'Institut Mehdi Ben Barka et du SNES- FSU devant la brasserie Lip à Paris, lieuxde l'enlèvement et de la disparition du militant

SÉNÉGAL

Trois jours de grève générale

Dakar a conclu le 1er septembre un accord de financement avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de la mise en place d'un programme d'aide de 2,2 milliards de dollars (1,96 milliard d'euros) sur 36 mois pour assainir les finances du pays.

« *Assainir les finances* », les Sénégalais ont vite compris qu'ils allaient devoir payer la facture et que les accords salariaux conclus devaient être sauvegardés et en premier lieu appliqués. D'où ce mouvement de grève à l'appel du Front syndical pour la défense du travail du 20 au 23 octobre. Les travailleurs des secteurs de l'énergie, des transports, de la santé, de l'éducation et les collectivités locales ont débrayé et tenu bon.

Malgré les efforts du gouvernement à dissuader les salariés mobilisés par les 13 organisations syndicales par moult stratagèmes allant du mensonge à l'appel au patriotisme en passant par la réquisition de l'armée pour assurer les transports publics… "*La grève est largement suivie dans tous les secteurs*", a pour sa part déclaré à l'AFP Cheikh Diop, Secrétaire général de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal. Ce que les observateurs confirmaient. Outre l'application des accords, les revendications portaient sur la revalorisation des pensions de retraite, la suppression du recul de l'âge de départ obligatoire à la retraite de 60 à 65 ans, le paiement de primes et la généralisation de l'indemnité logement à 100.000 FCFA (153 euros).



©AFP SEYLLOU

GAMBIE

Bonne nouvelle

Le site *TchadInfos* indique que la Commission gambienne des réparations a annoncé, le 20 octobre 2026, avoir reçu la somme de 2 573 414,10 $ provenant de la confiscation et de la vente d'une propriété de l'ancien président Yahya Jammeh située à Potomac, dans l'État du Maryland (États-Unis).

Ces fonds avaient été saisis par la justice américaine pour avoir été acquis grâce à des produits d'activités criminelles et à des fonds publics gambiens détournés. Ils ont été transférés directement sur le compte du Fonds de répara-tions ouvert à la Banque centrale de Gambie, seront exclusivement destinés à l'indemnisation des victimes et survivants des violations des droits humains commises sous le régime de l'ex-chef de l'État (1994-2017).

La Commission souligne que ces ressources seront utilisées uniquement pour les réparations prévues par la loi en faveur des victimes de 2023. Celles-ci peuvent prendre la forme de restitutions individuelles ou collec-tives, d'indemnisations ou de mesures de réhabilitation.

L'ancien président, actuellement en exil en Guinée équatoriale, est accusé d'avoir détourné des millions de dollars de fonds publics et d'avoir présidé un régime marqué par des exécutions extra-judiciaires, des disparitions forcées, des tortures et d'autres graves violations des droits humains.

En mai 2025, le ministère gambien de la Justice avait publié un inven-taire des biens confis-qués à Yahya Jammeh, évalués à plus de 17 millions de dollars..

La récupération de ces 2,57 millions de dollars constitue une étape importante, même si elle ne couvre pas encore l'intégralité des besoins estimés pour indemniser l'ensemble des victimes.

La Commission des réparations a assuré les victimes et le public de sa volonté de gérer ces fonds de manière transparente et respon-sable, afin d'accélérer le verse-ment des indemnisations.

Leon XIV en Afrique

Durant onze jours, le pape LéonXIV a parcouru le continent africain en visitant l'Algérie, le Cameroun, l'Angola et la Guinée équatoriale.

Son voyage a commencé, accompagné d'une diatribe de Donald TRUMP à son égard. « *Il est temps que Léon reprenne ses esprits en tant que pape* ».

Le pape n'a pas cherché à polémiquer mais a tenu un discours hautement politique : « *Assez avec l'idolâtrie de soit-même et de l'argent, assez avec la démonstration de force, assez avec la guerre, la véritable force se manifeste dans le service de la vie». Il a poursuivi « Asseyez-vous à la table du dialogue et de la médiation, et non à la table où se planifie le réarmement et où se décident des actions meurtrières* »

La Paix a été son enseignement premier.

« *Une paix désarmée, c'est-à-dire qui n'est pas fondée sur la peur, la menace ou les armes, un paix désarmante, capable de résoudre les conflits, d'ouvrir les cœurs et de suscité la confiance, l'empathie et l'espérance. La paix ne peut être réduite à un slogan : elle doit s'incarner dans un style personnel et institutionnel, qui rejette toute forme de violence. La paix ne se décrète pas : elle s'accueille et se vit.*

La paix ne relève pas d'un pacifisme abstrait, mais d'un travail de mémoire, de justice sociale et de vérité, ado-ssée à un monde plus juste.

Le développement est le nouveau nom de la paix. Valoriser ceux qui croient en la paix et oser des politiques à contre-courant pour le bien commun. Et cette paix, qui *permet d'envisager l'avenir avec un esprit réconcilié, n'est possible que par le pardon. La véritable lutte pour la libération ne sera définitivement gagnée que lorsque la paix des cœurs aura enfin été conquise. Les chefs d'État défilent au Vatican. Tous se disent en phase avec le message de paix du pape, pendant que les crédits militaires grimpent et que les mises en scène martiales se banalisent* ».

Il s'est adressé ensuite aux gouvernements autoritaires du continent.

« *Ne pas craindre les opinions divergentes, de respecter toutes les catégories de citoyens, N'ayez pas peur de la dissidence. Ne plus craindre les opinions divergentes. N'étouffez pas les visions des jeunes et les rêves des anciens, sachez gérer les conflits en les transformant en chemin de renouveau. Faites passer le bien commun avant celui de votre camp, sans jamais confondre votre camp avec le tout.* »

Il a exhorté sans détour les autorités « *à une conduite de vie intègre et à briser les chaînes de la corruption qui défigurent l'autorité en la vidant de sa crédibilité.»*

Il aussi dénoncé les manipulateurs « Ceux qui exploitent la religion et le nom de Dieu à des fins militaires, économiques et politiques ». Il a mis en garde «les maîtres de guerre qui détournent le sacré pour justifier les conflits. »

La diplomatie est au cœur de son engagement :

« *Nous ne faisons pas toujours de grandes déclarations, critiquant, jugeant ou condamnant, mais il y a aussi un énorme travail qui est fait en coulisse pour promouvoir* la *justice, les causes humanitaires, pour chercher, quand il y a des situations avec des prisonniers politiques, des façons de les libérer, quand il y a aussi de la faim et de la maladie.*

Lorsque la conscience prend soin d'être éclairé et droite,

elle devient la source d'une action cohérente orientée vers le bien, la justice et la paix »
Il s'est également adressé aux jeunes, les incitant à *«chercher des ponts pour construire la paix et la réconciliation. Que les jeunes aident à façonner y compris sur le plan politique* ». Il a demandé aux jeunes africains de ne pas accueillir la révolution numérique comme une promesse abstraite. (1)
« *Ne détournez pas le regard : c'est un service rendu à la vérité et à l'humanité toute entière ».*
Nous voyons désormais, partout dans le monde, nomment la logique d'exploitation alimente un modèle de développement qui discrimine et exclut, mais qui prétend encore s'imposer comme le seul possible.
La violence détruit en un instant ce qu'il faut parfois toute une vie à reconstruire. La logique de la toute Puissance blesse tout le monde et compromet la paix. Il est temps de faire la paix »
Que ces quelques propos du pape Léon XIV prononcés lor de ce voyage soient entendus des gouvernements d'Afrique et d'ailleurs et surtout qu'ils s'en inspirent.

(1)On retrouve sa pensée sur le sujet avec l'encyclique : « Magnifica Humanitas »(Humanité Magnifique)

DANS NOS *BELLES* COLONIES

Aux Antilles, la colère des lycéens pose la question du droit à l'avenir

Sans qu'on en entende beaucoup parler, la mobilisation des lycéens a commencé dès la rentrée scolaire 2026 dans certains territoires ultra-marins, avant de démarrer dans l'hexagone à Créteil (94).

Professeur d'Histoire en Classes préparatoires au Lycée de Bellevue, Fort-de-France, Elisabeth Landi livre depuis la Martinique son analyse de ce mouvement dans les Antilles.



©Rémi Defrance

Derrière les revendications scolaires, les mobilisations d'octobre 2026 en Martinique et en Guadeloupe interrogent les inégalités territoriales, la promesse d'émancipation par l'école et la place des jeunes dans les décisions qui engagent leur avenir.

Les mobilisations d'octobre 2026 en Martinique et en Guadeloupe rejoignent un mouvement national, tout en exprimant des difficultés situées. Les reportages font apparaître la chaleur dans les salles, l'état des équipements et l'amplitude des journées scolaires. Cette rencontre entre des revendications communes et des conditions territoriales particulières appelle une lecture historique. Elle invite à examiner ce que devient, aux Antilles, la promesse selon laquelle les études permettent de construire son avenir.

Une précaution s'impose : le « droit à l'avenir » est ici une proposition d'analyse. Les témoignages disponibles ne permettent pas d'en faire le mot d'ordre partagé de la mobilisation. Il convient de distinguer les paroles des lycéens, les réalités que l'enquête établit et l'interprétation que nous en proposons.

Étudier dans des conditions dignes : les choix budgétaires en question

À Bellevue, à Fort-de-France, RCI rapporte le 1er octobre une mobilisation contre la chaleur en classe, des équipements dégradés et la fermeture de la cafétéria. Le 2 octobre, *France-Antilles* évoque également les réveils matinaux, les longues interruptions entre les cours et les retours tardifs au domicile. Ces éléments décrivent des expériences rapportées même s'ils ne représentent pas la situation de tous les élèves martiniquais.

En Guadeloupe, le 5 octobre, une lycéenne interrogée par RCI aux Abymes explique vouloir «revendiquer nos droits et demander l'égalité». Des élèves de Chevalier Saint-Georges dénoncent la chaleur et l'amplitude de leurs journées. Le 7 octobre, Déborah Jalet, élève de terminale à Baimbridge, cite « *l'eau, la chaleur, les problèmes dans les toilettes* » parmi les motifs de la mobilisation. L'accès à l'eau, des sanitaires utilisables et des salles adaptées au climat relèvent des conditions élémentaires de la scolarité.
Ces témoignages désignent des problèmes précis, sur lesquels les institutions peuvent être interrogées. Ils trouvent aussi un écho dans la parole institutionnelle : après une rencontre avec des représentants lycéens, le recteur de Guadeloupe reconnaît la nécessité d'améliorer le remplacement des enseignants et de revoir les emplois du temps.

La durée d'une journée scolaire ne se réduit pas au nombre d'heures de cours. Les déplacements et les attentes en font partie. Pour apprécier l'égalité devant les études, il faut donc regarder le temps dont chacun dispose pour dormir, travailler chez soi ou reprendre souffle. Deux élèves d'une même formation peuvent avoir des journées très différentes. Cette perspective conduit à interroger l'aménagement du territoire et le respect de la carte scolaire : implantation des établissements, desserte des lieux de résidence, articulation entre transports et horaires. Elle ouvre un chantier d'enquête.
La Martinique et la Guadeloupe exigent des analyses distinctes, attentives aux trajets effectivement accomplis et aux différences entre établissements.
La colère lycéenne invite aussi à examiner les effets des restrictions budgétaires nationales lorsqu'elles rencontrent les fragilités propres au

territoire. En Martinique, la baisse de la population scolaire aurait pu permettre une amélioration plus ambitieuse des conditions d'étude : selon Valérie Vertale-Loriot, co-secrétaire académique du SNES-FSU Martinique, davantage de petits groupes, un accompagnement renforcé, des remplacements mieux assurés et une offre de formation préservée. Elle peut au contraire servir à justifier des retraits de moyens. Le choix de transformer une partie de cette baisse en économies, plutôt que de consacrer les moyens disponibles à la réduction des difficultés scolaires, mérite d'être dénoncé.
Les suppressions de moyens sont documentées. Le tableau publié par le SNES-FSU le 28 janvier 2026 indique, après révision de la dotation, un retrait de 57 équivalents temps plein dans le second degré martiniquais. La FSU a précisément dénoncé, après la rentrée, des enseignants manquants et des remplacements défaillants.

L'enjeu dépasse donc une règle de proportionnalité entre élèves et postes. Comment tenir compte des difficultés sociales, des besoins d'accompagnement et des contraintes territoriales ? Une politique d'austérité peut être critiquée pour les améliorations auxquelles elle fait renoncer, même lorsque les indicateurs moyens d'encadrement progressent. La déprise démographique n'efface pas les besoins de ceux qui restent.
À ces arbitrages nationaux s'ajoutent les difficultés des services publics locaux. Le rapport de la chambre régionale des comptes délibéré en juin 2026 établit une forte dégradation de la situation financière de la CTM et de sa capacité d'autofinancement. Ces contraintes pèsent sur ses possibilités d'investissement, notamment dans les collèges et les lycées dont elle a la charge. Elles doivent conduire à examiner les crédits d'entretien, les travaux réalisés et les opérations différées. L'endettement ne permet cependant pas d'expliquer, à lui seul, chaque défaut d'entretien : l'ancienneté des bâtiments, les priorités retenues et l'exécution des travaux doivent aussi être étudiées.

Les transports constituent une autre difficulté documentée. Dès le 14 septembre, RCI rapportait des témoignages d'élèves sur des bus scolaires bondés et les inquiétudes de parents et de syndicats. À l'École de la deuxième chance Martinique Sud, des problèmes d'accès aux transports perturbaient également la formation. Le transport scolaire et le réseau de transports collectifs participent ainsi aux conditions effectives d'accès à l'éducation. Leur organisation doit être évaluée à partir de la régularité des dessertes, de la sécurité et du temps imposé aux usagers.

Enfin, la scolarité se déroule dans des familles confrontées à la vie chère. Il faut distinguer l'inflation, qui mesure l'évolution des prix, de leur niveau structurellement élevé : l'enquête de l'Insee de 2022 établissait un écart moyen de 14 % avec l'Hexagone, atteignant 40 % pour l'alimenta-tion. Les hausses de prix s'ajoutent à cette cherté et peuvent réduire les ressources disponibles pour les études. Les mobilisations contre la vie chère, notamment celles portées par le RPPRAC (Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources Afro-Caribéens) depuis 2024, ont donné une expression publique à ce mécontentement. Elles forment un contexte social.

C'est cette accumulation qu'il faut interroger : restrictions de moyens éducatifs, finances locales dégradées, difficultés de transport et pression sur les budgets familiaux. Les élèves demandent de meilleures conditions de travail ; l'analyse de leur mobilisation oblige à examiner les choix qui les ont rendues nécessaires.

Les violences rapportées aux abords des lycées doivent également être examinées avec précision. Dégradations, mise en danger des personnes et usage de la force appellent des faits établis et des responsabilités identifiées. En Martinique, RCI rapporte à la fois la défense de l'intervention des forces de l'ordre par le préfet et les préoccupations des syndicats et des parents. Les images d'affrontements ne peuvent ni résumer les revendications ni dispenser d'examiner les violences.

La suite de cette contribution et les notes en fin de texte sur : https://histoirecoloniale.net/aux-antilles-la-colere-des-lyceens-pose-la-question-du-droit-a-lavenir-par-elisabeth-landi/

CINÉMA

Le 2 octobre 2026 une centaine de cinémas en France ont symboliquement pris le nom de « René Vautier » , suite à la décision du maire (extrême droite) d'Elne (Pyrénées-Orientales) de changer le nom du cinéma créé en 2005, qui était celui du cinéaste anticolonialiste, auteur, à 22 ans, d'*Afrique 50*, premier film français anticolonialiste, tourné clandestinement dans les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, mais aussi d'*Avoir vingt ans dans les Aurès*, Grand prix de la Semaine de la critique au Festival de Cannes 1972. Résistant, décoré de la Croix de guerre à 17 ans avec son groupe d'Eclaireurs de France par le Général De Gaulle, René Vautier sera censuré en France durant plus de 40 ans et connaîtra la prison par deux fois, pour avoir dénoncé l'injustice de la colonisation et de ses guerres. Il a filmé aussi les luttes ouvrières, les femmes arrêtées... un témoin des résistances que certains voudraient soustraire aux nouvelles générations.

En 1973, René Vautier a fait une grève de la faim de 31 jours, pour exiger « l*a suppression de la possibilité de censurer les films sans raison* ».